

## 25 NETTOYAGE, ENTRETIEN ET SÉCURITÉ-INCENDIE

Les accidents de travail sont très souvent causés par de mauvaises habitudes d'entretien, de nettoyage, d'entreposage et de rangement des matériaux. Le maintien d'un milieu de travail sain et sécuritaire requiert la collaboration de tous ceux qui le partagent, c'est-à-dire les directeurs, les superviseurs et les travailleurs.

### Généralités

Les procédures relatives à l'entretien sont fondées sur la réglementation sur la sécurité et la santé :

- le nettoyage quotidien du chantier
- le ramassage des rebuts
- l'exécution des tâches d'entretien confiées à chaque travailleur
- l'empilement des matériaux ou toute autre méthode d'organisation prévenant leur éparpillement
- le transport des matériaux à une distance sécuritaire des lignes de transport d'énergie électrique
- l'entretien et le fonctionnement continu d'installations d'éclairage et de ventilation appropriées dans les aires de travail et de transport (figure 8)
- un système de signalisation efficace qui prévient les travailleurs de tous les dangers potentiels associés à certaines aires de travail

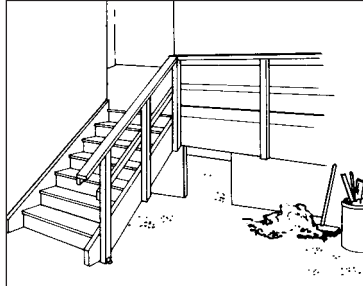


Figure 8 Les escaliers et les paliers doivent être bien éclairés et bien dégagés.

La figure 9 donne une vue d'ensemble des bonnes pratiques en matière de sécurité et d'entretien.

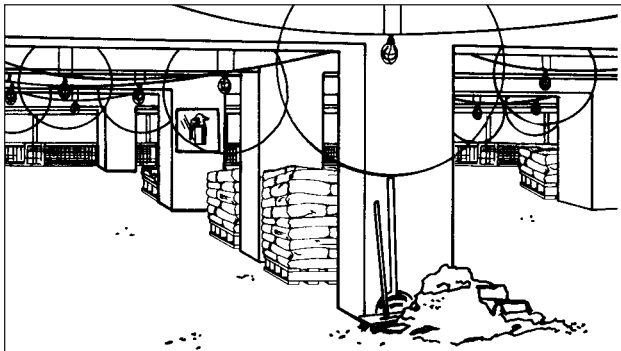


Figure 9

Les bonnes pratiques d'entretien : des aires de transport et de travail dégagées, des aires d'entreposage délimitées avec précision, un éclairage approprié et un milieu de travail sans débris ni poussières!

### Recommandations particulières

- Ramassez et jetez les débris aussi souvent qu'il est nécessaire pour préserver l'ordre et la propreté des aires de travail et de transport.
- Ne laissez pas les débris et les poussières s'accumuler autour et sur les surfaces des pièces d'équipement.
- Aucun matériau ni aucune fourniture ne doivent encombrer les escaliers, les couloirs et les autres passages, qui doivent être libres de tout obstacle, en tout temps.
- Assurez-vous que les matériaux mobiles et légers laissés sur les toitures et sur les planchers ouverts ne risquent pas d'être emportés au vent en les amarrant solidement.
- Ramassez et rangez les outils et les matériaux dont vous n'avez plus besoin et éliminez les débris pour prévenir les risques de trébuchement.
- Arrachez ou rabattez les clous et les éclats de maçonnerie durcis des morceaux de bois déjà utilisés avant de les manipuler.
- Portez des lunettes protectrices chaque fois que vous effectuez des travaux posant un risque pour les yeux.
- Assurez-vous qu'aucun débris ne soit jeté librement d'un niveau à un autre. Utilisez plutôt une glissière à rebuts ou un autre dispositif approuvé à cet effet (figure 10).
- Ne lancez pas de matériaux ni d'outils d'un niveau à un autre.
- Ne soulevez pas et ne déposez pas d'outil ni aucun équipement en le tenant par son cordon ou son câble d'alimentation.
- S'il est nécessaire de retirer temporairement un garde-corps pour

permettre de déposer, de décharger ou de manipuler des matériaux, protégez-vous en portant l'équipement antichute approprié (figure 11). L'aire non protégée doit également être entourée par une corde et signalée au moyen de panneaux avertisseurs.

Il est relativement facile d'assurer l'entretien continu des aires de travail de l'atelier. On peut notamment utiliser des barricades et des lignes d'avertissement. S'assurer que les personnes demeurent à une distance sécuritaire des scies circulaires et des autres outils dangereux.

Sur un chantier, c'est une toute autre situation. L'équipement doit souvent être installé sous-sol, sur une plate-forme ou dans un espace restreint, quand il n'est pas carrément laissé à l'extérieur. La surface sur laquelle l'équipement doit reposer est parfois un simple panneau de contreplaqué.

Un espace libre suffisant doit être prévu autour de l'emplacement d'installation d'une scie circulaire à table ou d'un autre outil dangereux afin de prévenir



Figure 10

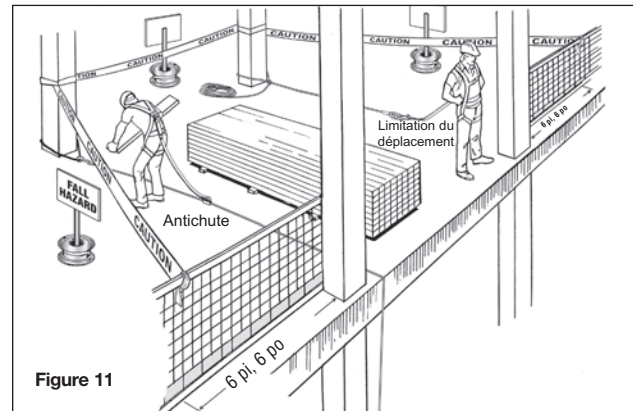


Figure 11

les risques de trébuchement et assurer la sécurité du travailleur.

La poussière de bois en suspension dans l'air est associée à des risques respiratoires allant d'une irritation des yeux, du nez ou de la gorge jusqu'à des troubles beaucoup plus graves. L'atelier doit être doté d'appareils de dépoussiérage pour éliminer la poussière de bois en suspension dans l'air ou présente sur les surfaces d'équipement. La poussière de bois est hautement inflammable.

Les travailleurs de la construction utilisent souvent les scies circulaires à table et les autres outils producteurs de poussières à l'extérieur dans le but de prévenir les risques de troubles respiratoires. Toutefois, s'il leur faut travailler dans un espace

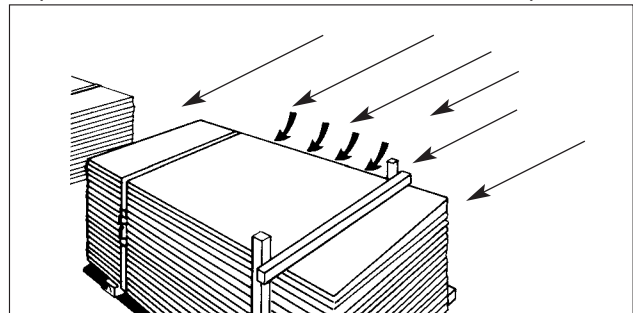


Figure 12

Arrimez les matériaux mobiles pour les protéger contre le vent. Après avoir pris ce dont vous avez besoin, assurez-vous de la stabilité de la pile.

confiné, où ils risquent d'être exposés à des concentrations de poussières excessives, les travailleurs doivent porter un masque de protection contre la poussière ou un appareil respiratoire.

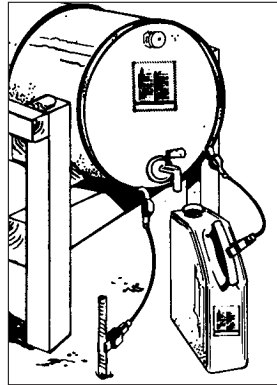
## Entreposage

Dans les aires d'entreposage désignées, il doit y avoir une distance d'au moins 1,8 mètre (6 pi) entre les matériaux entreposés et une ouverture pratiquée dans le toit ou le plancher, et de tout bord d'un plancher, d'un toit ou d'un balcon si cette ouverture n'est pas protégée (figure 12).

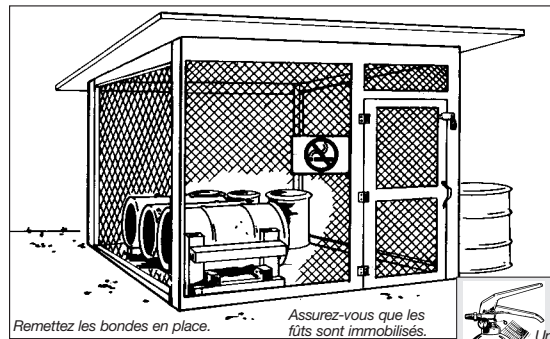
Les matériaux empilés près du bord de l'ouverture doivent être maintenus solidement en place pour prévenir leur glissement ou leur chute vers l'ouverture.

### Matériaux inflammables

- Le travailleur doit porter un bracelet de mise à la terre en cuivre pour prévenir l'accumulation d'une charge électrostatique dans les conteneurs, les supports, les planchers et les autres surfaces (figure 13).
- Les réservoirs utilisés pour entreposer l'essence doivent être approuvés par l'Association canadienne de normalisation (CSA) ou par Laboratoires des assureurs du Canada (ULC).
- Tous les interrupteurs et toutes les prises de courant des aires d'entreposage des matières inflammables doivent être antidéflagrants.



**Figure 13**  
Les réservoirs d'alimentation et de réception doivent être mis à la terre.



**Figure 14**  
Entreposage des liquides inflammables

- La figure 14 indique les endroits les plus sécuritaires pour l'entreposage.

### Produits chimiques dangereux

- Pour plus d'information à propos d'un produit donné, veuillez consulter sa fiche signalétique (FSDM).
- Conformez-vous aux directives fournies par le fabricant en ce qui a trait à l'entreposage du produit.
- Respectez toutes les restrictions fournies par le fabricant relativement à la chaleur, à l'humidité, à la vibration, aux chocs, aux étincelles et aux distances de sécurité.
- Tous les panneaux avertisseurs recommandés doivent être affichés.
- Assurez-vous que tout le matériel et tous les outils requis pour le nettoyage à la suite d'un déversement accidentel soient rapidement accessibles.
- Les contenants de produits chimiques vides destinés à être traités ou mis au rebut doivent être gardés dans une aire sécuritaire, séparément des contenants pleins.



#### Extincteur de type A

Matières combustibles usuelles. Efficace et rapide pour combattre les feux de papier, de bois et de tissus.



#### Extincteur de type B

Liquides inflammables et combustibles. Combat efficacement les flammes vives sans libérer d'oxygène. Conçu pour lutter contre les feux de mazout, d'essence, de peinture, de graisse de cuisson, de solvants et d'autres liquides inflammables.



#### Extincteur de type C

Équipement électrique. Non conducteur, il a été élaboré pour la lutte contre les feux se déclarant dans le câblage, les boîtes à fusibles, les conducteurs et les autres sources d'alimentation électrique.

Équipement de première nécessité dans les installations où l'on mène des essais de fonctionnement et de consommation d'énergie système.



#### Extincteur de type D

Métaux. Combat les feux de certains métaux comme le sodium, le magnésium et le potassium.

#### Mode d'emploi de l'extincteur d'incendie

Orientez l'extincteur à la base du feu pour éteindre l'incendie à la source.

**Figure 15**

**Sacs et balles**

- Les matériaux en sacs ne doivent pas être empilés à plus de dix sacs de hauteur, à moins que les sacs soient solidement appuyés contre les parois d'un conteneur ou d'un réservoir de stockage.
- Une pile de plus de dix sacs de hauteur ne doit pas être déplacée avant d'avoir été solidement arrimée ou entièrement emballée.
- Empilez les sacs en les croisant par couches horizontales régulières afin d'accroître la stabilité de la pile. Les sacs ne doivent pas être empilés à une hauteur telle que leur stabilité et la sécurité du travailleur responsable de l'empilage et de l'enlèvement des sacs soient compromises.

**Cylindres de gaz comprimé**

- Les cylindres de gaz comprimé doivent être entreposés et transportés en position verticale. Ils doivent être maintenus en position verticale à l'aide de chaînes ou de câbles.
- Les cylindres doivent être conservés dans une aire protégée contre le vandalisme et le vol.
- Dans la mesure du possible, les cylindres doivent être entreposés à l'extérieur.
- Les cylindres vides ne doivent pas être entreposés avec les cylindres pleins.
- Les cylindres de gaz doivent être entreposés par groupes renfermant le même contenu.
- Les cylindres vides de gaz doivent être gardés à l'écart des sources de chaleur.
- Selon les restrictions imposées sur l'entreposage du propane, les cylindres de 45 kilogrammes (100 lb) doivent être entreposés à un minimum de trois mètres (10 pi) de toute source de chaleur. Les grandes citernes de propane doivent être éloignées d'au moins 7,6 mètres (25 pi) de toute source de chaleur.

**Bois de construction**

- Le bois de construction doit être empilé à une certaine hauteur du sol.
- Les piles de bois réutilisable doivent être organisées en fonction des dimensions et de la longueur des pièces. Les clous doivent être arrachés au moment de l'empilage.
- Les piles de bois de plus de 1,2 mètre (4 pi) de hauteur doivent être stabilisées à l'aide de traverses ou de coins.
- Pour les piles de plus de 1,2 mètre (4 pi) de hauteur, les pièces de bois doivent être entrecroisées et légèrement inclinées.

**Prévention des incendies**

La prévention et la sécurité-incendie font partie intégrante des bonnes pratiques d'entretien. Le travailleur doit connaître le mode d'emploi des extincteurs d'incendie.

Les extincteurs d'incendie doivent être

- accessibles
- inspectés régulièrement
- remplis après chaque utilisation.

Les extincteurs d'incendie doivent être installés

- dans toutes les aires d'entreposage, de manutention et d'utilisation des matériaux inflammables
- là où l'on installe temporairement des générateurs de chaleur à l'huile combustible ou au gaz
- dans les locaux où l'on effectue des travaux de soudage ou de coupage au chalumeau
- à chaque étage du bâtiment où ont lieu les travaux de construction ou de rénovation
- dans tout atelier, à raison d'un extincteur pour 300 mètres carrés de superficie.

Les extincteurs sont classés en fonction de leur capacité de lutte contre l'incendie (figure 15).

Le travailleur doit être formé à l'utilisation des extincteurs

d'incendie.

L'extincteur d'incendie de catégorie 4A40BC convient dans la plupart des cas.

La durée de décharge d'un extincteur d'incendie ne dépasse généralement pas les 60 secondes. Assurez-vous de bien diriger le jet vers la base de la flamme.